



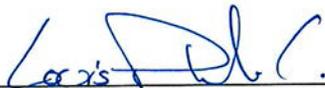
AVIS PUBLIC

Est donné par le soussigné, Louis-Philippe Caron, directeur général et greffier-trésorier ;

ADOPTION DU RÈGLEMENT 403

1. **Que** lors de la réunion ordinaire du 18 août 2025, le Conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté le « Règlement numéro 403 modifiant le règlement numéro 349 concernant la circulation et le stationnement ».
2. **Que** le règlement numéro 403 entrera en vigueur conformément à la Loi.
3. **Que** toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 403 au bureau de la municipalité de Saint-Pacôme, situé au 7, rue Caron à Saint-Pacôme, durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-PACÔME, CE 20^e JOUR DU MOIS D'AOÛT 2025.



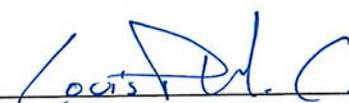
Louis-Philippe Caron
Directeur général
Et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Adoption du règlement 403

Je, soussigné, Louis-Philippe Caron, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Pacôme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public /**Adoption du règlement 403** en affichant trois (3) copies aux endroits désignés par le Conseil (7, rue Caron, 201, boul. Bégin et sur le site internet de la Municipalité www.st-pacome.ca) entre 10 h et 16 h 30, le 20^e jour du mois d'août 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 20^e jour du mois d'août 2025.



Louis-Philippe Caron
Directeur général
Et greffier-trésorier